

Conditions générales de vente appliquées à la vente de séjours équestres par l'entreprise individuelle Equi'Cantal

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'EI Equi'Cantal, en tant que centre de tourisme équestre, s'engage à vendre des séjours équestres. Sauf dérogation expresse et écrite émanant d'Equi'Cantal, ces CGV s'appliquent quelles que soient les éventuelles clauses contradictoires qui figureraient dans les CGV d'un organisme revendeur, pouvant intervenir dans le cadre de la prise en charge totale ou partielle d'une commande pour le compte du CLIENT, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance d'Equi'Cantal et même si EQUI'CANTAL n'exprime pas son désaccord. En cas de désaccord ou de contradiction avec les CGV d'un revendeur ou de litiges, il est convenu que les seules les CGV d'Equi'Cantal feront foi. Les éventuelles dérogations acceptées par EQUI'CANTAL à l'occasion d'une commande n'engagent EQUI'CANTAL que pour cette commande. EQUI'CANTAL peut à tout moment modifier les présentes CGV.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. COMMANDE

Toute commande suppose que le CLIENT accepte le contenu du séjour qui lui a été communiqué, soit sur le site www.equicantal.fr, soit dans le programme détaillé, soit dans un mail explicatif. De plus, le CLIENT se déclare apte physiquement, techniquement et psychologiquement à suivre ledit séjour. Toute commande de séjour vaut engagement par le CLIENT pour l'intégralité du séjour, sur la totalité de la durée du séjour indiquée dans les informations précédemment citées. Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du formulaire d'inscription signé, et vaut acceptation totale et sans réserve des présentes CGV. La prestation de séjour est mise en œuvre après validation du formulaire d'inscription à la date de séjour choisie par le CLIENT dans le respect du nombre minimum de participants nécessaire pour garantir le départ.

2. PRIX

Le CLIENT reconnaît expressément avoir pris en compte connaissance des informations relatives aux séjours qu'il a choisis, grâce aux programmes et/ou documentations (format papier ou électronique) qui sont en ligne sur le site internet www.equicantal.fr ou qui lui ont été fournies préalablement à la remise du formulaire d'inscription. Il est donc renvoyé pour toutes précisions concernant le séjour aux informations contenues dans les programmes et/ou documentation. EQUI'CANTAL mentionne les prestations incluses et non incluses dans ses propositions. Sauf mention contraire écrite de la part d'Equi'Cantal, les frais de boissons ainsi que les dépenses à caractère personnel ne sont pas inclus dans les prix. Les prix sont indiqués sur le site www.equicantal.fr et/ou le devis et/ou le programme détaillé remis au CLIENT. Conformément aux directives Françaises, si le CLIENT réside dans un état membre de l'Union Européenne, les prix sont communiqués toutes taxes comprises (TTC). Si le CLIENT réside en dehors de l'Union Européenne, ils sont communiqués Net de TVA.

Conditions générales de vente appliquées à la vente de séjours équestres par l'entreprise individuelle Equi'Cantal

3. LES RESPONSABILITÉS

EQUI'CANTAL est conduit à sélectionner différents prestataires de services (restaurateurs, hébergeurs...). En cas de défaillance d'un prestataire de service, ou si pour des raisons indépendantes de sa volonté, EQUI'CANTAL se trouve dans l'obligation d'annuler tout ou partie des engagements prévus, EQUI'CANTAL proposerait des prestations équivalentes. EQUI'CANTAL peut être amené, lorsque les circonstances l'y contraignent, à substituer un moyen de transport ou un hébergement par un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une indemnisation. EQUI'CANTAL ne pourrait être tenu responsable des modifications ou annulations qui en résulteraient.

Toute défaillance dans l'exécution du contrat n'entrant pas le cadre précédemment cité, constatée sur place, doit être signalée et justifiée dans un délai maximal de 7 jours après la date de retour du séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute inscription à un séjour par le CLIENT implique l'exactitude des renseignements cavaliers déclarés par ce dernier au moment de la réservation. En cas de déclaration imprécise ou inexacte pouvant mettre en péril le bon déroulement du programme, EQUI'CANTAL se réserve le droit d'interrompre le séjour du CLIENT, sans remboursement.

EQUI'CANTAL décline toute responsabilité concernant le vol ou la détérioration des objets personnels du CLIENT qui pourraient survenir pendant un séjour.

4. DEROULEMENT

Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le CLIENT ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

- Le niveau équestre que le CLIENT communique préalablement à son inscription, ainsi que ses éléments personnels (taille, poids, infos santé) sont des éléments contractuels : notre accompagnatrice se réserve le droit de refuser sur place ou d'interrompre le séjour de tout cavalier dont le niveau ou les capacités seraient différents de ceux validés par le formulaire d'inscription, et/ou qui seraient incompatibles avec le bon déroulement du programme, la sécurité du CLIENT et/ou celle du groupe ou des tiers, ou encore la sécurité et/ou le bien-être des chevaux.

- Dans ce cas, le CLIENT perdra l'intégralité des sommes préalablement versées et ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Toutes prestations supplémentaires non incluses dans le programme qui résulteraient de ce type d'interruption de séjour (transferts véhiculés supplémentaires, ajout de nuitées...etc) resteront à la charge du CLIENT et devront être réglées avant son départ.

- Des photos peuvent être prises, ou des films tournés pendant votre séjour. Sauf mention écrite contraire de votre part à l'inscription, votre inscription implique votre acceptation pour éventuellement apparaître sur des supports photos ou films éventuellement utilisés par la suite en illustration de nos programmes et activités, sans que cela puisse donner lieu à compensation ou dédommagement.

- L'insuffisance du nombre de participants est un motif valable d'annulation. Vous en serez alors informé au moins 7 jours avant le départ. Néanmoins, la majorité de nos séjours sont conçus pour pouvoir permettre des départs en groupes très restreints.

Conditions générales de vente appliquées à la vente de séjours équestres par l'entreprise individuelle Equi'Cantal

- Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans les séjours proposés, mais le CLIENT peut souscrire une assurance optionnelle couvrant notamment l'assistance rapatriement et les conséquences d'annulation auprès du prestataire de son choix. Également, le CLIENT doit vérifier qu'il est correctement assuré en matière de responsabilité civile, maladie, et assistance-rapatriement, pour lui et les autres participants au séjour, ainsi qu'en cas d'incident concernant ses proches participant au voyage ou non.

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à votre demande. Le traitement de vos données personnelles se fait dans le respect de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978. Ces données sont à destination de l'entreprise EQUI'CANTAL et ses partenaires et ne peuvent être transférées à des tiers. Vous disposez à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous contacter (en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et mail) par courrier ou par email à EQUI'CANTAL EI, 4 Le Reversin, 15190 Montboudif France.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

La commande s'effectue en versant un acompte non remboursable dont le montant est de trente pour-cent (30%) du montant total du séjour, éventuelles options incluses. Le solde doit être réglé au plus tard à J-21, sauf dans le cas où vous effectueriez une réservation tardive ou de dernière minute. La commande est validée à réception du formulaire de réservation dûment complété et signé par courrier électronique ou postale, accompagné du règlement de l'acompte par chèque, espèces, virement bancaire ou carte bancaire. À titre dérogatoire, des facilités de paiement peuvent être accordées par EQUI'CANTAL. Dans ce cas, ces éventuelles facilités tiennent lieu d'engagement de payer par le CLIENT.

Les acomptes et soldes sont réglés soit :

- Par chèque bancaire : à l'ordre de EQUI'CANTAL et adressé à EQUI'CANTAL – 4 Le Reversin – 15190 Montboudif

- Par virement sur notre compte bancaire :

CREDIT AGRICOLE

Titulaire du compte : EQUI'CANTAL

IBAN : FR76 1680 6048 2166 1384 6289 846

BIC : AGRIFRPP868

Tout paiement intervenant postérieurement aux dates d'échéances de paiement indiquées dans les présentes CGV ou dans l'accord de paiements échelonnés dérogatoire pourra donner lieu à l'application d'une indemnité de retard de quarante euros (40,00 €) assorties de pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Après réception du formulaire d'inscription dûment complété et de l'acompte, EQUI'CANTAL adresse à l'acheteur une confirmation de réservation par courriel listant à nouveau toutes les informations du séjour et notamment les lieux et horaires de rendez-vous. Cette confirmation de réservation interviendra au minimum 14 jours avant la date du départ sauf dans le cas où vous effectueriez une réservation tardive ou de dernière minute.

Conditions générales de vente appliquées à la vente de séjours équestres par l'entreprise individuelle Equi'Cantal

4. CONFIRMATION DE RÉSERVATION

Une confirmation de réservation, indiquant le lieu exact, les horaires de début et de fin du séjour, ainsi que le matériel à prendre, est adressée par courriel au CLIENT au plus tard dans les deux semaines qui précèdent le début du séjour sauf dans le cas où vous effectueriez une réservation tardive ou de dernière minute.

EQUI'CANTAL ne peut être tenu responsable de la non-réception de la confirmation par le CLIENT. Il appartient à ce dernier de relancer EQUI'CANTAL si la réception de la confirmation devait ne pas être intervenue dans les deux semaines précédant le début du séjour.

5. ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit nous être confirmée soit par lettre recommandée avec accusé de réception (la date de réception dans nos locaux faisant foi), soit par courriel (l'accusé de réception de notre part faisant foi). Une indemnité sera perçue en cas d'annulation des séjours par le CLIENT.

Cette indemnité est due par personne comme suit :

- Jusqu'à 60 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 30% du prix du séjour (acompte versé perdu).
- De 60 à 21 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 50% du prix du séjour (déduction faite de l'acompte versé).
- A partir de 21 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 100% du prix du séjour (déduction faite de l'acompte versé).

Pour les séjours sur mesure réalisés « à la carte » les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Jusqu'à 60 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 30% du prix du séjour (acompte versé perdu).
- A partir de 60 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 100% du prix du séjour (déduction faite de l'acompte versé).

Ces conditions d'annulation s'appliquent pour tous les motifs d'annulation sans exception y compris les cas de force majeure. Un remboursement total de ces indemnités sera réalisé si un(e) autre cavalier(e) prend la place ainsi libérée avant le départ du séjour. La facture de l'indemnité est envoyée par EQUI'CANTAL dans les 21 jours qui suivent la réception de l'annulation.

6. ANNULATION DU FAIT D'EQUI'CANTAL

Toute annulation d'un séjour du fait d'Equi'Cantal, pour tous motifs, à l'exclusion de ceux prévus au chapitre 7., donne lieu au remboursement des sommes versées par le CLIENT. Ce dernier ne peut cependant prétendre à aucune indemnité et ce quel que soit le délai dans lequel intervient l'annulation.

Conditions générales de vente appliquées à la vente de séjours équestres par l'entreprise individuelle Equi'Cantal

7. ANNULATION - clause spéciale épidémies y compris COVID

En cas d'annulation pour cause de restrictions sanitaires dues à une épidémie y compris COVID-19 (confinement, restriction de mobilité pour l'acheteur ou le vendeur, etc), il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes préalablement versées. Il sera proposé le report du séjour sur une durée de 18 mois. Passé ce délai et/ou si le CLIENT ne souhaite plus prendre part au séjour, toutes les sommes versées seront perdues. Les présentes CGV seront applicables sur la totalité des séjours reportés pour cette cause sans exception.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont EQUI'CANTAL ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité sans limite de durée à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

9. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, EQUI'CANTAL attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses CLIENTS, de ses fournisseurs, de ses partenaires et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

12. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'un séjour, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Blois, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société EQUI'CANTAL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre EQUI'CANTAL et le CLIENT.

Date de mise à jour : 01 Juin 2024.

CGV validées par Cathie GALIANO, Responsable de l'Entreprise Individuelle Equi'Cantal.